

PARLONS FAIR-PLAY



20
TERRE
DE JEUX
24

La newsletter #14
du Comité Français du Fair Play
Membre de l'EFPM



FAIR PLAY
SPIRIT OF
SPORT

ÉDITO

Septembre 2023

Bonjour à toutes et à tous,

La rentrée s'est correctement passée, même s'il ne se passe pas un jour sans qu'une affaire de cyberharcèlement ne soit évoquée dans les médias !

On avait vu juste avec notre Forum 2022 sur « Le cyberharcèlement chez les jeunes sportifs » et notre webinaire 2023 sur « Les conséquences de l'addiction aux écrans chez les jeunes sportifs », avec la mise en place d'une formation destinée à l'ensemble des acteurs du monde sportif visant à éviter les conséquences parfois dramatiques de cette addiction aux écrans.

Vous découvrirez également dans ce numéro l'interview de Patrick ROUX, prestigieux judoka français qui s'exprime sans langue de bois sur les défaillances actuelles du système en termes de harcèlement, violences sexuelles... et qui ne se résume pas selon lui à quelques cas isolés.

Espérons que la commission d'enquête parlementaire en cours relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif permette de déboucher sur des mesures concrètes et efficaces pour l'image du sport.

Dans notre prochaine newsletter, David LAPPARTIENT, nouveau président du CNOSF, nous apportera son éclairage sur ses objectifs pour le sport français et sur les nombreuses actions engagées par le Comité Français du Fair Play.

A très bientôt.

Jean-Pierre MOUGIN,
Président du CFFP



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



PATRICK ROUX :

« LES DÉRIVES DANS LE SPORT REMETTENT EN CAUSE LE SENS DE CE DERNIER »

Chef de projet au département de la formation à l'Insep, ancien médaillé mondial et européen en judo, Patrick Roux est l'auteur d'un livre remarqué : « Le revers de nos médailles - Des clubs au haut niveau, en finir avec les violences dans le sport »¹. Un titre qui dit tout d'un combat devenu un enjeu national.

Sur le compte de quoi mettez-vous les pratiques que vous dénoncez ?

Tout d'abord, il convient de souligner que les diverses formes de déviance - que ce soit du harcèlement, des violences sexuelles, des phénomènes d'emprise, de bizutage, de domination, etc. - se retrouvent dans la plupart des disciplines sportives. Par ailleurs, ce phénomène ne se résume pas à quelques cas isolés. C'est un véritable cataclysme, voire un véritable problème de santé publique. Les chiffres du ministère en attestent : 1 000 signalements par an, sachant qu'en réalité il y en a environ dix fois plus ; 37 % des enfants qui ont fait du sport à un certain niveau ont subi des violences, des maltraitances psychologiques et physiques dont bien souvent ils ne se sont pas remis. On se rend compte que les entraîneurs, parfois parce qu'ils ont eux-mêmes été victimes de violences quand ils étaient jeunes, reproduisent ce qu'ils ont enduré. Si bien qu'ils s'installent dans la toute-puissance. Or, dans ce genre de situation, l'athlète, notamment quand il/elle est jeune adolescent(e), est vulnérable. C'est l'entraîneur qui a tout le pouvoir entre ses mains pour favoriser sa progression ou pas. Il s'ensuit un rapport de subordination. Par ailleurs, les entraîneurs ne sont pas suffisamment formés sur le plan pédagogique pour proposer autre chose.

Quelle autre cause identifiez-vous ?

La trajectoire historique du sport et de sa structuration, avec un emboîtement des diverses instances, débouche sur un phénomène d'omerta ancestral et très complexe. Il faut prendre le taureau par les cornes et sortir de cette situation en ne restant pas dans l'entre-soi et en en finissant avec les petits arrangements. C'est pourquoi il fallait une commission d'enquête parlementaire indépendante pour préserver le sens du sport. En effet, les dérives dans le sport, quelle que soit leur nature, remettent en cause le sens de ce dernier en termes de cohérence et de motivation à le pratiquer.

« Quand on met trop de pression à un enfant avant son pic de croissance, on favorise le burn out et les blessures graves »

Y a-t-il, en toile de fond, au judo comme dans d'autres disciplines d'ailleurs, l'idée que pour performer, il faut souffrir ?

Au judo, tout est écrit, en particulier les règles, le code moral, etc. Ces textes régissent ce qu'il est permis de faire ou pas. Il est notamment dit que l'on utilise les situations et les techniques de combat en les sublimant, pour apprendre à se dominer soi-même. L'objectif n'est pas de se battre comme des chiffonniers dans la violence mais, au contraire, de tendre vers une certaine expertise pour dominer l'autre dans les règles sans le blesser volontairement. Quand des encadrants font tout le contraire avec des élèves qui ont la moitié de leur âge et pèsent la moitié de leur poids, cela peut s'apparenter à des exactions et même des délits. Or, c'est ce qu'il s'est passé. La première erreur consiste à considérer qu'à quatorze, quinze ans, on fait du sport de haut niveau. Ce n'est pas la réalité. Le sport de haut niveau est avant tout un parcours bien organisé sur la base de recommandations et il ne commence pas à ces âges-là. Quand on met trop de pression à un enfant avant son pic de croissance, tant sur le plan psychologique que des charges et de l'intensité des entraînements, on favorise le burn out et les blessures graves avant même que ne commence véritablement la carrière. En France, on a vingt ans de retard et on ne tient pas beaucoup compte de ce constat confirmé par les statistiques. Inversement, cela signifie que lorsqu'un(e) jeune athlète est l'objet d'une formation correcte par un entraîneur qui connaît bien son métier, il/elle ne franchit pas toutes ces étapes en ayant l'impression de souffrir. À cet égard, je rappelle que de grands champions comme Teddy Riner ou Clarisse Agbénégou n'ont pas eu un parcours qui s'apparente à un chemin de croix. On ne les a pas maltraités ni harcelés pour qu'ils progressent.

Par le passé, le ministère a-t-il manqué à ses obligations en n'exerçant pas son pouvoir de tutelle de manière plus vigilante ?

Oui, il y a eu des défaillances à ce niveau-là, c'est une évidence. Il faut à présent se réveiller et prendre la mesure des choses, d'autant que la médiatisation du problème fait que tout le monde prend conscience de son ampleur. À ce jour, l'intensité des réponses n'est, à mes yeux, pas suffisante. Si les faits ont pu être établis et qu'ils ont été commis ou passés sous silence par un agent de l'État, ce dernier doit être puni et condamné. Même chose si les personnes en cause sont non fonctionnaires. L'important est que ces délits soient révélés en temps et en heure, en d'autres termes qu'ils ne tombent pas sous le coup de la prescription. Il convient donc de rallonger le délai de prescription, car en raison de l'amnésie traumatique qui les affecte, les victimes ont souvent besoin de beaucoup de temps pour parler de ce qu'elles ont subi. On ne peut pas avoir d'un côté les pouvoirs publics qui leur demandent de parler et de libérer la parole et, de l'autre, voir que les enquêtes judiciaires et administratives n'aboutissent à rien dans la mesure où il y a prescription. C'est là une forme de double

préjudice, voire de triple peine quand, de surcroît, les auteurs de ces méfaits attaquent leurs victimes en diffamation. Pour le reste, on voit se créer beaucoup de comités d'éthique et de commissions de lutte contre les violences. Sans compter la rédaction de chartes et de codes de déontologie. C'est une bonne chose, c'est nécessaire mais cela ne suffit pas. Il faut programmer davantage de moments de sensibilisation et, surtout, de formation aux bonnes pratiques des éducateurs sportifs. Parallèlement, il importe de déconstruire les croyances et les représentations, justement celles qui voudraient que dans certains sports, il faut souffrir pour accéder à l'élite. Cela implique de modifier la filière d'accès au haut niveau des jeunes athlètes.

« Le processus de formation d'un athlète dure près de dix ans, de la même manière que l'on éduque un enfant »

Concrètement, qu'est-ce que cela induit ?

Il faut arriver à faire comprendre aux entraîneurs, par le biais de la formation, que le processus de formation d'un athlète va durer près de dix ans, comme lorsqu'on éduque un enfant. Cela implique d'avoir, dans son enseignement, une vision du long terme qui impose, au départ, d'inculquer un socle de connaissances et une capacité à réfléchir par soi-même pour savoir s'adapter aux situations et être créatif. L'entraînement ne vise donc pas les résultats immédiats ni ne consiste à faire répéter à ses élèves tous les jours la même chose, le plus de fois possible en en faisant des robots. En outre, cela induit que les entraîneurs de la filière du haut niveau ne verront pas forcément le fruit de ce qu'ils ont inculqué aux jeunes. Ce seront les entraîneurs nationaux qui en seront les témoins. Qu'importe dans la mesure où l'on est dans la co-construction.

Quid de la filière du haut niveau en France ?

Elle est actuellement très incohérente dans la mesure où elle a été conçue sur la base de données numériques pour ce qui est de l'attribution des fonds publics. En outre, en ce qui concerne le judo, on a décidé que les pôles espoirs accueilleraient les cadets et les pôles France les juniors. Si bien que les cadets n'ont qu'une chose en tête : réussir les minimas en terme de résultats pour être conservés en structure et passer en pôle France. Or, il conviendrait de sortir, si je puis dire, du mythe de la détection et de changer complètement de paradigme en priorisant l'estimation du potentiel du sportif et sa capacité de progression au regard de son évolution et de sa trajectoire individuelle. ■

1 « Le revers de nos médailles - Des clubs au haut niveau, en finir avec les violences dans le sport », de Patrick Roux avec la collaboration de Karine Repérant ; Éditions Dunod ; 185 pages ; 18,90 €.



**LAURENT
PETRYNKA :**
**« NOUS CONSIDÉRONS
LE SPORT COMME UN MOYEN
D’ÉDUCATION »**

Le président de la Fédération internationale du sport scolaire (ISF) présente cette instance qui concourt ardemment à faire du sport un vecteur du vivre ensemble et d’apprentissage de valeurs fondatrices.

Quelles sont les missions de l’ISF ?

C’est le pendant, au niveau international, de l’Union nationale du sport scolaire (UNSS), laquelle organise les compétitions sportives pour tous les collèges et lycées en France. L’ISF, elle, organise les championnats du monde scolaires dans de nombreuses disciplines. Nous avons en effet, si l’on peut dire, des JO scolaires que sont les Gymnasiades, avec à leur programme vingt-cinq disciplines pour les moins de dix-huit ans et quinze pour les moins de quinze ans. Parallèlement ont lieu chaque année des championnats du monde dans des sports collectifs comme le football, le basket-ball, le volley-ball et le handball mais aussi, dans un autre registre, le cross-country. Nos cent trente-cinq membres sont les unions nationales du sport scolaire dans chaque pays.

« Le double projet n’est pas propre à la France »

Constatez-vous une disparité éducative entre la France, où le double projet, sportif et scolaire, est la règle, et d’autres pays où l’entraînement est nettement priorisé aux dépens du développement intellectuel et éducatif de l’enfant ?

Non, ce n’est pas ce que je constate. En ce qui nous concerne, nous allions les deux aspects en considérant le sport comme un moyen d’éducation. Nos valeurs sont, en effet, basées sur la nécessaire éducation. C’est notre ADN. Les jeunes sont, dans l’ensemble, très bien encadrés dans la mesure où les enseignants veillent au bon déroulement de leur scolarité. Le double projet n’est pas propre à la France mais transversal à beaucoup de pays, de même, au demeurant, que la formation aux bonnes pratiques. Plus largement, il convient de rappeler que la force du sport scolaire n’est pas, à proprement parler, liée au degré de scolarisation ni à la qualité de l’organisation scolaire. Il faut savoir que dans pratiquement tous les pays, hormis ceux qui sont en très grande difficulté, les enfants vont à l’école. En revanche, il y a un peu de tout et son contraire. Par exemple, des pays très développés qui ont du mal à avoir un sport scolaire digne de ce nom et, au contraire, des pays moins développés mais très dynamiques dans ce domaine. L’élément déterminant, c’est en quelque sorte la culture du pays en la matière. Ainsi, en Europe, les gouvernements ont mis en place des fédérations de type UNSS qui dépendent du ministère de l’Éducation nationale. Grâce au travail effectué par les professeurs d’EPS, ce sont des instances qui fonctionnent. D’ailleurs, notre modèle est envié dans la mesure où le sport scolaire est une obligation légale dans tous les collèges et lycées et que les professeurs d’éducation physique sont rémunérés pour s’en occuper. Dans les pays anglo-saxons, ce sont, le plus souvent, les fédérations sportives elles-mêmes qui organisent le sport scolaire pour ce qui est de leur discipline. Ce modèle est plus compliqué. Mais, dans l’ensemble, il y a du sport scolaire dans beaucoup d’États avec, à la clef, des compétitions nationales voire interrégionales. C’est le cas en Chine, au Brésil, au Maroc, pour ne citer qu’eux, où des moyens importants sont mis en faveur du sport scolaire.

« Nous envisageons une collaboration accrue avec le Comité international pour le fair-play »

Quel rôle joue l’ISF dans la promotion du fair-play, du respect des règles de l’adversaire ?

Nous avons développé un outil, l’ISF Academy, qui forme divers publics : les coaches et les athlètes lors des compétitions, mais aussi les enseignants d’EPS dans leur propre pays. Dans ce dernier cas de figure, le principal outil pédagogique repose sur des enseignements en ligne, le plus souvent gratuits. C’est par ce biais que nous diffusons les obligations inhérentes au fair-play. En effet, leur contenu a trait à la fois à l’aspect technique et sociétal, en particulier la lutte contre le dopage et les harcèlements de tous ordres. Et, pour ce qui est des compétitions internationales, elles abritent chacune un village organisé autour de divers apprentissages et thématiques : développement durable, respect de l’Autre, etc. Enfin, il est possible qu’à la demande d’un pays, nous venions sur place former des enseignants. En revanche, contrairement à ce qui se fait en France, nous ne formons pas de jeunes officiels. À noter, d’ailleurs, que la France est la seule à le faire, ce qui est d’autant plus remarquable. Quant au déroulement des épreuves, le fait que les professeurs soient présents en tant qu’encadrants est, le plus souvent, gage d’un bon comportement, notamment d’un plus grand respect du fair-play. D’ailleurs, à chaque événement, nous remettons le « Kinder joy of moving Trophy » à la délégation la plus fair-play. Cela ne nous empêche pas d’envisager une collaboration accrue avec le Comité international pour le fair-play, même si ce dernier intervient déjà ponctuellement lors de certains séminaires que nous organisons. ■■■

SACHEZ-LE



LES IRIS DU SPORT

PARCE QU'ILS LE VALENT BIEN

Depuis 1983, le CFFP décerne, sous le patronage du ministère des Sports et par délégation du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), les Iris du sport, lesquels sont, en quelque sorte, des prix nationaux du fair-play. Une manière de promouvoir la raison d'être du CFFP. Le cru 2023 s'annonce hautement qualitatif.

Le jury des Iris du sport s'est réuni le 14 septembre pour examiner les dossiers de candidature reçus et attribuer les différents niveaux de récompense aux lauréat(e)s 2023. Soit 15 Prix des Iris, 18 Diplômes d'honneur et 3 Lettres de félicitations. Un panel plus étoffé que l'année dernière ([Aperçu de la cérémonie des IRIS du Sport 2022](#)), « signe que les valeurs défendues par le CFFP infusent dans le monde du sport », se félicite Jean-Pierre Mougins, président du CFFP. Beaucoup d'acteurs dans la diversité de leur profil - qu'il s'agisse d'athlètes, de dirigeants, de journalistes, d'associations ou de clubs - seront d'ailleurs mis en avant plus pour leur carrière au cours de laquelle la défense du fair-play a été une constante que pour un fait remarquable en particulier. Pour rappel, les Iris du sport ont vocation à honorer une personne ou une structure sportive, de tout niveau et de tout horizon, ayant accompli un geste ou un acte de fair-play ou dont le comportement général ou particulier a été exceptionnel pour défendre l'esprit sportif. Son attitude doit non seulement avoir été exemplaire, mais également avoir contribué à la promotion de ces valeurs dans et autour du sport.

DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION FONDÉS SUR L'ESPRIT DE JUSTICE, DE LOYAUTÉ ET D'ÉQUITÉ

« Leur finalité exclut donc de facto qu'ils récompensent la carrière en elle-même, les services rendus au cours de cette dernière ou dans le cadre du bénévolat ni, a fortiori, les bons résultats obtenus par la personne. Les Iris du sport ne sont pas non plus un prix de consolation ni ne sont attribués par compassion, sympathie ou intérêt. Au contraire, les critères d'appréciation se fondent d'abord sur l'esprit de justice, de loyauté et d'équité au regard des règlements. Ils se vérifient ensuite à l'aune de la capacité d'altruisme, dans un esprit de solidarité, et du respect des règles morales du Code du sportif. Il s'agit de mettre en avant les vertus humaines des postulants, lesquelles nourrissent les valeurs sportives.

Cette distinction, accordée par un jury national (composé de membres du Conseil d'administration du CFFP et de personnalités qualifiées non membres du CFFP) comprend trois niveaux : le Prix national, le Diplôme d'honneur et la Lettre de félicitations. Ils sont remis chaque année en présence du Ministre des Sports et du président du CNOSF ou de leurs représentants. Ainsi, l'an passé, Amélie Oudéa-Castéra avait fait l'honneur au CFFP de s'exprimer en vidéo à cette occasion ([allocution Amélie Oudéa-Castéra IRIS 2022](#)) : « A travers cet événement, ce sont les valeurs fondatrices du sport qui sont mises à l'honneur, avait-elle insisté. [...] En tant que ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, vous me trouverez toujours à vos côtés pour ne rien lâcher dans ce combat de tous les jours en faveur du fair-play, pour

ne rien lâcher contre toutes les formes de déviance qui portent atteinte à l'intégrité et à l'éthique sportive. Ne rien lâcher notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination [...] Continuez car c'est en faisant vivre ces valeurs et en les incarnant et en les transmettant que vous communiquerez cette force à nulle autre pareille, celle de l'exemplarité. » Quant aux Lettres de félicitations, en cas d'absence du/de la lauréat(e) à la cérémonie, elles sont remises ultérieurement par les CROS ou les CDOS.

RENDEZ-VOUS À L'ÉCOLE MILITAIRE

Le Prix, le Diplôme et la Lettre se déclinent en différentes catégories (attitudes ou gestes exceptionnels, comportement fair-play de supporteur, carrière fair-play de dirigeant, carrière fair-play d'éducateur, carrière fair-play de juge ou arbitre, promotion de l'esprit sportif et du Code du sportif, défense de l'esprit sportif dans les médias, citation spéciale du jury). Enfin, toute candidature doit faire l'objet d'une demande portée par un adhérent du CFFP (membre individuel, fédération, CROS, CDOS ou toute association sportive), lequel envoie un formulaire comportant la justification de la proposition d'attribution du prix.

A noter que cette année, des travaux étant prévus au CNOSF, qui est habituellement le théâtre de la cérémonie des Iris, c'est exceptionnellement la prestigieuse École militaire de Paris qui accueillera l'événement le 29 novembre, sous les yeux de nombreuses personnalités du monde sportif.



LE CFFP SÉDUIT

20 nouvelles fédérations ont rejoint, ces derniers mois, les rangs du Comité français du fair-play (CFFP), portant à quelque 70 le nombre d'instances de ce type qui en sont membres. Une hausse des effectifs loin d'être marginale, fruit du travail de terrain que mène le CFFP pour défendre et conforter l'éthique et la non-violence dans le sport. Un impératif devenu une priorité des pouvoirs publics.

PARLONS FAIR-PLAY,

la newsletter du Comité Français du Fair Play.

Directeur de la publication : Jean-Pierre MOUGIN

Comité éditorial : Jean-Pierre MOUGIN, Gérard TUGAS et Alexandre TERRINI

Rédacteur en chef : Alexandre TERRINI

Maquette : ART.tiff-Act

RETROUVEZ NOUS SUR :



ADHÉREZ AU CFFP
ET DEVEZ AMBASSADEUR DU
FAIR-PLAY

